



# Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0  
Tél. : 819 848-2321 • Téléc. : 819 848-2202  
direction.generale@saintfelixdekingsey.ca  
www.saintfelixdekingsey.ca

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 7 décembre 2020, à 19 h 30, par visioconférence, tel que décrété par Santé Canada et le gouvernement du Québec à la suite de la pandémie de la COVID-19. La séance sera diffusée sur notre site Web au [www.saintfelixdekingsey.ca](http://www.saintfelixdekingsey.ca)

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Éric Provencher	-	conseiller siège	n° 1
M. Douglas Beard	-	conseiller siège	n° 2
M. Simon Lauzière	-	conseiller siège	n° 3
M. Christian Girardin	-	conseiller siège	n° 4
Mme Suzanne Dandurand	-	conseillère siège	n° 5
M. Jean-François De Plaen	-	conseiller siège	n° 6

Est également présente :

Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

### RÉSOLUTION

**# 728-12-2020**

### **MOTION – ZONES DU NIVEAU DE BRUIT / RÈGLEMENT # 621**

**ATTENDU QU'UNE MOTION** est présentée par : monsieur Éric Provencher

Le règlement n° 621 porte le titre de *Règlement désignant les catégories de zones afin d'établir le niveau de bruit acceptable à partir de la carte de zonage municipale adoptée 547-2013 – directives du ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.*

Concernant en particulier les usages pour fins industrielles et commerciaux d'un niveau du bruit pouvant atteindre 50 dBa et 55 dBa.

**Adoptée**

**Copie certifiée conforme  
À Saint-Félix-de-Kingsey, 9 décembre 2020**

---

**Carole Pigeon,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

*Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance régulière du conseil*